

Flash CPE N°30

11 janvier 2009

Personnels d'Education



Commissaires Paritaires:

Alain CASTERAN casteran_alain@yahoo.fr

Collège Françoise Giroud 34350 VENDRES 06 10 81 67 17 – 06 28 84 65 82

Christophe PORTAL ac-montpellier@se-unsa.org

Collège Sport et nature 48000 LA CANOURGUE 06 81 44 71 25

Fabienne PIRES fabienne.pires@ac-montpellier.fr

Lycée Léonard de Vinci 34080 MONTPELLIER 04 67 10 40 10

Nicole RAOUX nicole.raoux@ac-montpellier.fr

Lycée Geneviève de Gaulle 30540 MILHAUD 04 66 74 62 10

Sommaire : Notation des CPE 2008-09 – Demandes de temps partiel

Concours CPE : capacités offertes pour la session 2009

Poursuite des objectifs du programme « vie de l'élève »

Le SE-UNSA vous présente ses meilleurs vœux pour 2009.

Notation 2008-09

La campagne de notation administrative est en cours.

Tout fonctionnaire peut contester la notation administrative dont il a fait l'objet. En cas de désaccord, vous devez le mentionner par écrit sur le document avant de le signer. Les cas sont ensuite soumis aux instances paritaires. Il est donc indispensable de prendre contact avec vos représentants du SE -UNSA et de leur faire parvenir un double de votre demande et tous les éléments d'information permettant une défense efficace de votre dossier. Vous pouvez également vous référer au site académique du SE-UNSA pour toutes vos questions.

Nous souhaitons faire évoluer la notation des CPE. La notation et surtout la sur-notation est beaucoup trop liée à la bonne volonté ou la disponibilité du chef d'établissement (voire à sa bonne disposition). Les critères d'évaluation ne reflètent absolument pas nos missions. Cette inégalité de traitement et/ou le « marchandage » qui peut en découler n'est pas acceptable. Nous vous rappelons que la notation influe directement sur votre changement d'échelon, et donc sur votre carrière.

S'opposer et proposer

CPE CLASSE NORMALE			
Echelon	Note minimale	Note moyenne	Note maximale
1,2,3	16,6	17,6	18,6
4	16,8	17,8	18,8
5	17,3	18,3	19,3
6	17,6	18,6	19,6
7	18,2	19,1	20
8	18,8	19,4	20
9	19,2	19,6	20
10	19,4	19,7	20
11	19,6	19,8	20

CPE HORS-CLASSE			
Echelon	Note minimale	Note moyenne	Note maximale
4	19,5	19,8	20
5	19,7	19,9	20
6	19,8	19,9	20
7	19,8	19,9	20

Demandes d'autorisation d'exercer à Temps partiel pour 2009-2010

Ces instructions concernent les personnels enseignants du second degré et les personnels d'éducation, affectés sur un poste définitif. Les personnels affectés dans des fonctions de titulaire remplaçant participent à cette procédure.

Toute demande de travail à temps partiel ou de réintégration à temps plein après une période à temps partiel doit être présentée **avant le 31 mars** précédant l'ouverture de l'année scolaire (date fixée par décret).

Pour les personnels enseignants, d'éducation, de documentation et d'orientation, l'autorisation d'assurer un service à temps partiel ne peut être donnée que pour une période correspondant à une année scolaire.

L'autorisation de temps partiel précédemment accordée est renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Les autorisations d'exercer à temps partiel accordées à compter du 01.09.2006 et reconduites jusqu'au 31.08.2009 arrivent au terme de leur reconduction au 01.09.2009. De nouvelles autorisations de temps partiel doivent être sollicitées par les personnels souhaitant être maintenus à temps partiel.

Voir la circulaire et ses annexes sur notre site internet :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/>

jeune (s) en tête !

Concours CPE : capacités offertes pour la session 2009

CPE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Externe	470	500	600	600	380	415	200	200	200	200
Interne	140	100	55	55	55	55	20			
Réservé	210	165	193	140	55	40	0			
3ème voie			70	70	35					
Examen Pro							21			
TOTAL	820	765	918	865	525	510	241	200	200	200

Chiffres MEN

C'est au moment où la présence d'adultes et surtout d'adultes qualifiés est la plus nécessaire que notre administration continue sa coupe drastique dans les recrutements.

En retenant une nouvelle fois le chiffre de 200 postes à l'externe, nous pourrions estimer être relativement préservés en rapport aux plus de 13000 suppressions décidées en septembre 2008.

Le constat à l'arrivée est tout autre car ce contingent n'assurera pas le renouvellement du corps et provoquera une nouvelle diminution d'environ 300 CPE (voir le tableau d'effectifs ci-dessous).

L'annonce de ces diminutions, toujours très tardive, pénalise une fois de plus les étudiants qui préparent les concours et qui méditent avec anxiété sur les baisses possibles. On sait combien est attractif le concours de CPE puisqu'il est depuis des années le plus couru mais aussi le plus sélectif des concours de l'éducation nationale. On évalue chaque année plus profondément le désarroi pour les candidats de travailler et d'investir temps et argent, sans visibilité. Cela ferme des débouchés professionnels à des centaines d'étudiants à l'heure où les 18-25 ans sont en première ligne de la remontée du chômage, et rend encore un peu plus fastidieuse et aléatoire une possible réussite, avec de surcroît les modifications de la formation et l'allongement des études universitaires à bac +5 pour les concours de l'éducation nationale.

A ce petit jeu de cache - cache de la part des gouvernants, ce sont des générations complètes qui peuvent se démotiver, se détourner vers des cheminements plus sûrs et entraîner un appauvrissement des réserves de candidatures dont l'éducation nationale ne peut se passer.

Poursuite des objectifs du programme « vie de l'élève ».

Ce programme contient l'essentiel des objectifs dans un paragraphe intitulé : Vie scolaire et éducation à la responsabilité.

Les indicateurs liés à cette action sont :

- ➔ La proportion d'élèves absents plus de 4 demi-journées non régularisées au mois de janvier
- ➔ La proportion d'actes de violence signalés

Parmi les autres missions : « ces personnels animent les instances qui permettent aux élèves de prendre une part active à la vie de l'établissement et d'enrichir leur formation de futur citoyen (assemblée générale des délégués élèves, conseil des délégués de la vie lycéenne, foyer Socio-éducatif, maison des lycéens, etc.) ».

Le tableau ci-dessous montre, chiffres à l'appui, que les engagements du programme, en terme d'emplois, ne sont pas en accord avec l'objectif réellement recherché. En 6 ans, le constat est amer car la diminution des personnels du programme, chargés d'éducation est drastique :

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
CPE	11022	11561	12017	12493	12322	12 065
Assistant éducation	0	22000	36495	49887	56724	61 393
MI-SE	50743	35974	24712	21549	15335	14 536
Aide éducateur	55770	28190	14782	8310	3911	0
Total	117535	97725	88006	92239	88292	87 994

Chiffres MEN

On constate en 6 ans une diminution de 29 541 emplois (- 25,00 %) consacrés à l'encadrement éducatif. En 2008-2009 le ministère a continué la politique mise en place visant à créer des postes d'infirmier(e)s et qui est très importante en matière d'accueil des élèves. Mais cela est fait budgétairement, au détriment du personnel de la vie scolaire avec la destruction de 300 postes de MI-SE chaque année. C'est donc, pour ces deux dernières années, 600 emplois supplémentaires de personnels de surveillance qui disparaîtront.

Pour info, le texte brut tiré du document officiel:

Mesure prévue, à la rentrée 2009, au titre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

- **Création de 300 emplois d'infirmières** (soit +100 ETPT) conformément à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui implique la création de 1 500 emplois sur 5 ans soit 300 emplois par an.

Ces emplois seront créés grâce à une meilleure mobilisation des emplois de surveillance qui permettra la suppression de 300 emplois de MISE à la rentrée 2009 (soit -100 ETPT).

Le SE-UNSA dénonce ce « trafic » de postes à bon compte et rappelle au ministère les problèmes importants posés par les défaillances dans l'encadrement des élèves tout au long du temps scolaire. Défaillances dues, particulièrement aux manques de personnels adaptés.

Flash réalisé par Alain CASTERAN.

jeune (A) en tête !

